

Arrêté n°2022-0001 du 16 FEV. 2022

portant nomination au comité technique de l'établissement public du Parc national des Cévennes

La directrice de l'établissement public du parc national des Cévennes,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, modifiée,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires (NOR / BCRF1030494D)

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat (NOR : BCRF1102030D)

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création de comités techniques au sein de certains établissements publics administratifs relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires,

Vu le procès-verbal des élections du 6 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique du Parc national des Cévennes,

Vu la décision n°2019-0071 du 27 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au comité technique de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu l'arrêté n°20190105 du 14 mars 2019 portant nomination au Comité Technique du Parc national des Cévennes,

Vu l'arrêté n°20210150 du 30 juin 2021 modifiant l'arrêté n°20190105 du 14 mars 2019 portant nomination au Comité Technique du Parc national des Cévennes,

Considérant la démission de Mme Pauline ROUX, membre SNE-FSU titulaire, en date du 18 juin 2021,

Considérant les propositions de remplacement du syndicat SNE-FSU en date du 28 janvier 2022 et reçues le 14 février 2022,

ARRETE :

Article 1^{er} : à compter du 14 février 2022, au B de l'article 1^{er} de l'arrêté du 14 mars 2019 portant nomination au Comité Technique du Parc national des Cévennes, « Mme Pauline ROUX, syndicat SNE-FSU, chargée de mission Documentation et Archives patrimoniales » est remplacée par « M. Cyril ROMBAUT, garde-moniteur Massif Aigoual », en qualité de représentant du personnel titulaire.

Article 2 : à compter du 14 février 2022, au B de l'article 1^{er} de l'arrêté du 14 mars 2019 portant nomination au Comité Technique du Parc national des Cévennes, « M. Cyril ROMBAUT, syndicat SNE-FSU, garde-moniteur, Massif Aigoual » est remplacé par « Mme

Myriam JAMIER, syndicat SNE-FSU, garde-monitrice, Massif Causses-Gorges » en qualité de représentant du personnel suppléant.

Article 3 : la composition du comité technique à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, prenant en compte les nominations intervenues en vertu de l'arrêté du 14 mars 2019 et les modifications apportées depuis cette date, est annexée au présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, affiché pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc national des Cévennes, et publié dans les trois mois de son intervention au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

La directrice,

Anne LEGILE



ANNEXE à l'arrêté n°2022-0001 du 16 FEV. 2022
portant nomination au comité technique de l'établissement public du Parc
national des Cévennes

COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

A. En qualité de représentants de l'administration :

- Mme Anne LEGILE, directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes ou son représentant,
- Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale de l'établissement public du Parc national des Cévennes ou son représentant,

B. En qualité de représentants du personnel :

• Titulaires :

- Mme Catherine BERNARDI, syndicat SNE-FSU, assistante de services,
- M. Kisito CENDRIER, syndicat SNE-FSU, chargé de mission SIG,
- Mme Sylvie COENDERS, syndicat SNE-FSU, garde-monitrice Massif Mont Lozère,
- M. Cyril ROMBAUT, syndicat SNE-FSU, garde-moniteur Massif Aigoual.

• Suppléants :

- Mme Brigitte CHAPELLE, syndicat SNE-FSU, technicienne Accueil,
- Mme Sandrine DESCAVES, syndicat SNE-FSU, technicienne Forêt,
- Mme Myriam JAMIER, syndicat SNE-FSU, garde-monitrice Massif Causses-Gorges,
- M. Jean-Pierre MALAFOSSE, syndicat SNE-FSU, garde-moniteur Massif Mont Lozère.